

GATC Le Peh  
des Vignes.

FACTURE N°

34

46130 Clones. M. Maison-Freyet

46130 Clones.

RÈGLEMENT pour le

le 1/04 2024

EXACOMPTA

1 lot de noix grêlées.  
lors de l'orage du 14/08/23.

Vente impossible en

Cognac.  
(Reichers)

TVA 55%

300 HT  
16,5 TVA  
316,5

Vire le 25/04/24

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales  
à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire  
pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Conditions d'escompte  
pour paiement anticipé